

Marie-Christine DALLOZ

*Député du Jura
Conseillère Départementale
de Moirans en Montagne*

Fédération Jura Nature Environnement
Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Collégial
21 Avenue Jean MOULIN
39000 LONS LE SAUNIER

Vos références : votre réaction du 21 juin 2016

Nos références : MCD/JRB/16-06088

Saint-Claude, le 30 juin 2016

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Collégial,

Dans votre courrier du 21 juin, vous réagissez à des propos que j'ai prononcés à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, à Champagnole, le 16 avril dernier ; propos repris dans plusieurs journaux. J'ai lu votre courrier avec attention.

Dans votre courrier, vous avez concaténé des extraits de mes propos, déjà tronqués par le rédacteur de l'article. Je tiens donc à contextualiser mon intervention :

- La Fédération des Chasseurs a choisi, comme thématique de son assemblée générale, la chasse aux « mensonges institutionnalisés » servant à la manipulation des médias et de l'opinion publique contre la chasse.
- Mon propos a été tenu en réponse à une question portant sur la loi biodiversité en navette, à l'époque, entre l'Assemblée Nationale et le Sénat.
- Mon propos n'était que la juste réciproque des termes utilisés par France Nature Environnement dans un communiqué concernant la loi biodiversité : « Le monde de la chasse... a fait preuve d'une capacité de nuisance... ».
- Le « combat » ici rapporté n'était pas dirigé contre FNE mais contre l'idéologie défendue, entre autres, par cette structure et visant à une mise sous tutelle de la chasse par une agence dirigée par des opposants à la chasse, et invitait ainsi les chasseurs jurassiens à faire porter leur voix, aussi fortement que peuvent le faire les associations environnementalistes, pour un juste débat autour de la loi biodiversité.

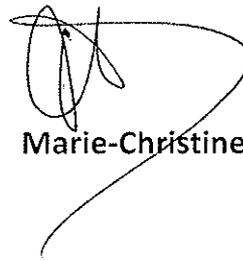
Les chasseurs sont des acteurs économiques importants de la préservation de la nature, et de la biodiversité. L'étude scientifique conduite sur l'évaluation de l'impact combiné de la chasse et de la prédation par le lynx sur la population d'ongulés dans le massif du Jura, ou encore le suivi sanitaire de la faune sauvage sont des exemples concrets de leur implication pour l'intérêt général.

En co-signant 59 amendements sur le texte de la loi biodiversité, je participe, de manière constructive, au débat parlementaire sur cette question d'intérêt majeur. J'ai rencontré toutes les personnes m'ayant sollicitée sur cette question, pour tenir compte des différents points de vue dans mes propositions. En ma qualité d'élue de terrain, je ne me contente pas de propos partiels rapportés, pour me forger une opinion, et œuvre pour la préservation de nos territoires ruraux, sous-représentés au Parlement. Le monde de la chasse fait partie de cette culture rurale, il est un acteur économique important pour notre département, il s'est doté d'une déontologie stricte et se doit d'être soutenu à ces titres.

Tels sont les éléments que je souhaitais apporter en réponse à votre courrier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Collégial, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Député du Jura,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Christine DALLOZ